

Mer de La Manche

La Dives



# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX ESTUAIRE DE LA DIVES

DÉFINITION DES COTES DE RÉFÉRENCE  
ANNEXE AU PLAN DE ZONAGE

Légende : Cotes de référence : altitudes NGF en mètres (voir règlement) (Dives-sur-Mer, Cabourg) **Feuille 2**

5.8
5.6
5.4
5.2
5
4.8
4.6
4.4
4.2
4
3.8
3.6
3.4
3.2
3
2.8
cote de référence non définie

Surface en eau  
 Bande de précaution (scénario de référence)  
 Bande de précaution (à échéance 100 ans)

**Feuille 2**  
 Nota : Les couleurs utilisées sont destinées à faciliter la lecture du document. Elles ne correspondent en aucune manière aux couleurs du plan de zonage réglementaire.

